

Une mère sans-papiers du 5^{ème} dénoncée par la mairie après avoir inscrit son enfant à l'école.

Chers voisins,

Mme M est une jeune Equatorienne de 30 ans, elle est mère d'un enfant et travaille comme femme de ménage. Vous l'avez peut être croisée dans la rue, vos enfants jouent peut être ensemble à l'école, elle habite le 5ème. Mme M n'a pas de titre de séjour.

Mme M a été convoquée jeudi matin au commissariat Maubert par le Brigadier de Police, Officier de Police Judiciaire "suite à l'inscription de votre enfant à l'école et votre situation alors irrégulière en France."

Son tort est d'avoir demandé l'inscription de son enfant à l'école du quartier. En effet lors de l'inscription la mairie lui a demandé son titre de séjour, ce qu'ils n'ont pas le droit de faire, ils n'en ont d'ailleurs absolument pas besoin pour remplir leur mission de service public. Mais dans l'ambiance actuelle la Police Nationale ne manque pas de collaborateurs zélés, la mairie a donc dénoncé Mme M au commissariat. Dans un article du Figaro M Tiberi, notre maire, estime que « Le fonctionnaire a bien fait son travail. On ne peut rien lui reprocher ».

Quelle que soit votre opinion sur l'immigration, les quotas ou la politique Franco-Equatorienne, lorsqu'un employé de mairie en charge de la scolarité s'investit d'une mission de police aux très lourdes conséquences il est temps pour les simples citoyens de réagir. Dans une époque où l'indépendance des trois pouvoirs de notre république est constamment mise à mal par les plus hauts représentants de l'état, c'est aux simples citoyens de s'exprimer. La police est dépositaire d'une mission complexe et délicate au sein de la société, elle et elle seule doit remplir ses fonctions, sous peine de voir le pays sombrer dans le chaos.

Même si tout ceci se passe (est ce un hasard ?) pendant les vacances scolaires j'espère que vous aurez à coeur de vous sentir concernés par l'histoire de Mme M, notre voisine. Vous avez peut être des papiers en règle, mais qui sait un jour pour quelle raison vous pourriez être dénoncé par un employé zélé ? Il n'est pas trop tard vous pouvez des maintenant informer vos voisins, agir auprès des associations de parents d'élève, ou auprès de la Mairie. Pas seulement pour Mme M et son enfant, mais pour vous, pour faire de notre quartier un endroit où il fait bon vivre, où il fait bon élever ses enfants.

email : contact@modem5.fr

